

DEC213433DRH

Décision portant nomination de M. Cyril AUBERT-GEOFFROY aux fonctions de chargé de mission

Le Président-directeur-général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS,

DECIDE :

Article 1er

M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, ingénieur de recherche 2^e classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction des ressources humaines, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Sa mission consiste à co-animer la filière RH avec la responsable du service communication RH et animation de la filière RH de la DRH, et d'assurer le pilotage du projet « Portail RH ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY demeure affecté à la délégation régionale Normandie.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Normandie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

08.11.21

Le Président-directeur général,

Antoine PETIT